



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2023

Rapport d'activités

Période décembre 2022 - décembre 2023



Site Natura 2000 FR7200705

Carrières souterraines de Villegouge

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Maitrise d'ouvrage

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Structure porteuse

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Animateur Natura 2000

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Président :	Philippe SAUVAGE
Directeur :	Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde :	Carole DECKER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	7 Impasse Jean Pagès – 33 310 VILLENAVE D'ORNON

Rédaction du bilan

Rédaction :	Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN Nouvelle-Aquitaine) Manon DANIAU, Co-animatrice Natura 2000 (Chambre d'agriculture de la Gironde)
Relecture :	Carole DECKER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN Nouvelle-Aquitaine)
Validation :	Célia GASPERINI, Chargée de mission (Région Nouvelle-Aquitaine) Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge

Référence

TARTARY P., 2023. Bilan d'animation 2023 du site Natura 2000 - FR 7200705 – « Carrières souterraines de Villegouge ». Région Nouvelle-Aquitaine, CEN NA, 33 pages + annexe.

Table des matières

TABLE DES FIGURES	4
TABLE DES TABLEAUX	4
INTRODUCTION	5
I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB	6
A. ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES SUR LE SITE	6
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	6
C. MESURES IDENTIFIEES DANS LE DOCOB POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS	7
II. RAPPORT DES ACTIONS MENEES EN 2023	10
A. MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION	10
B. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS NON CONTRACTUELLES	15
C. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION.....	17
D. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES	19
E. AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUES.....	20
F. MISE A JOUR DU DOCOB.....	22
G. BILAN ANNUEL ET COMITE DE PILOTAGE	23
H. SUIVI SOUS SIN2	24
III. EVALUATION DES MESURES DE GESTION	26
A. ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES	26
B. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS	27
IV. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000	32
CONCLUSION	33

Table des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 DES GROTTES DU TROU NOIR.....	5
FIGURE 2 : PAGE INTERNET DEDIEE AU SITE NATURA 2000	18
FIGURE 3 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE JUVENILES DE MURINS DE GRANDE TAILLE ET DE MINIOPTERES DE SCHREIBERS DANS LA GROTTE DU TROU NOIR LORS DES SUIVIS DE LA POPULATION REPRODUCTRICE.....	21

Table des tableaux

TABLEAU I : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE	6
TABLEAU II : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES	6
TABLEAU III : ACTIONS A ENTREPRENDRE.....	7
TABLEAU IV : ETAT D'IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2023.....	10
TABLEAU V : ETAT DES PRISES DE CONTACT SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022.....	10
TABLEAU VI : ETAT DES DIAGNOSTICS ENGAGES SUR LE SITE SUR LA PERIODE 2019-2022	11
TABLEAU VII : ETAT DES CONTRATS NATURA 2000 ISSUS DES DIAGNOSTICS	11
TABLEAU VIII : BILAN DU NOMBRE D'ENGAGEMENTS POUR SIGNER LA CHARTE NATURA 2000 SUR LE SITE	13
TABLEAU IX : SYNTHESE DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATURA 2000	14
TABLEAU X : BILAN DES EXPLOITANTS RENCONTRES EN 2023.....	14
TABLEAU XI : ETAT DES MAEC ISSUES DES DIAGNOSTICS	14
TABLEAU XII : LISTE DES PROGRAMMES FINANCES SUR LE TERRITOIRE ET CONCOURENT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB.....	16
TABLEAU XIII : LISTE DES ARTICLES PUBLIES SUR LA PAGE INTERNET DU SITE NATURA 2000.....	19
TABLEAU XIV : SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE.....	19
TABLEAU XV : OBSERVATIONS DE CHAUVES-SOURIS DANS LE CADRE CES INVENTAIRES DE CAVITES	20
TABLEAU XVI : SYNTHESE DES ELEMENTS DE BILAN ANNUEL	23
TABLEAU XVII : SYNTHESE DES ELEMENTS CONCERNANT LE COMITE DE PILOTAGE ET LES COMPTE-RENDU.....	23
TABLEAU XVIII : SYNTHESE DES MISES A JOUR DE L'APPLICATION SIN2.....	24
TABLEAU XIX : SYNTHESE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE SITE	26
TABLEAU XX : SYNTHESE DE LA REALISATION DES ACTIONS DU DOCOB.....	27

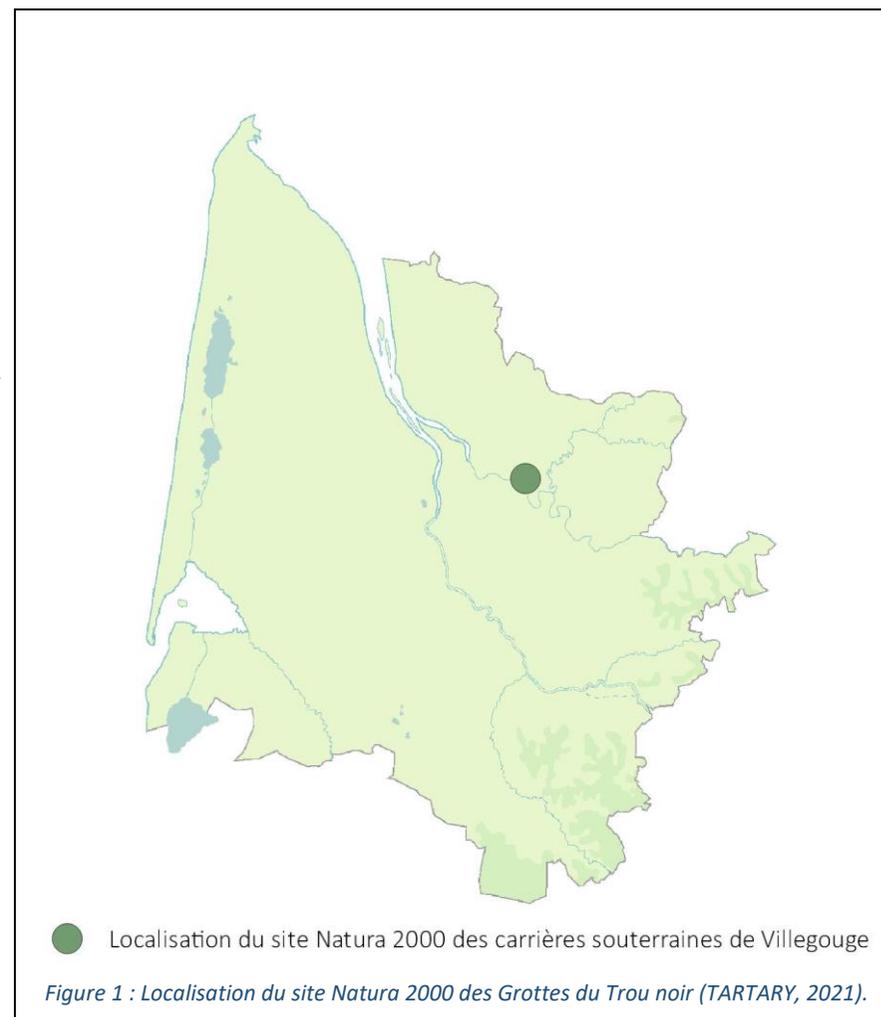
Introduction

Le site Natura 2000 des « carrières souterraines de Villegouge » (FR 7200705) s'étend sur une superficie de 960 ha au sein de la région viticole du Fronsadais en Gironde, à environ 30 km au nord-est de l'agglomération de Bordeaux et à 10 km à l'ouest de la ville de Libourne. Il correspond à une partie du plateau calcaire s'étendant de Lugon-et-l'Île-du-Carnay à Villegouge et jusqu'au palus de Saint-Germain-la-Rivière.

Le Document d'objectifs (DOCOB), élaboré par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine a été validé lors du Comité de Pilotage (COPIL) du 10/12/2010.

Suite au transfert de l'autorité de gestion de l'Etat vers la Région, cette dernière est devenue porteuse du DOCOB et a confié pour l'animation au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2023.

Le présent bilan d'animation couvre la cinquième tranche d'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période allant de décembre 2022 à décembre 2023.



I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB

A. Enjeux écologiques identifiés sur le site

Le site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge est caractérisé par la présence d'un vaste réseau de carrières qui accueille un cortège diversifié de chauves-souris, à la fois en hibernation et en phase de mise-bas.

Tableau I : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site (Source : DOCOB)

Code	Libellé	Enjeu de conservation
1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort
1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Très fort
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Moyen
1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Très fort
1321	Murin à oreille échanquée <i>Myotis emarginatus</i>	Fort
1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Moyen
1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Très fort

B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

Chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur le site constitue un enjeu de conservation et de restauration. L'ensemble de ces espèces constitue un enjeu au niveau régional, national ou européen.

La conservation de ces espèces à forte valeur patrimoniale dépend en grande partie des activités humaines qui sont pratiquées sur le site.

Tableau II : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
O1 - Maintenir et les gîtes à chauves-souris	O11 Assurer la tranquillité et pérennité des gîtes de mise bas, en particulier espèces annexe II	CT1 ; CT2 ; GH1 ; CT3 ; GH2 ; GH3 ; CT4 ; GH4 ; GH5 ; GH6 ; GH7 ; GH8 ; CT6
	O12 Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation, en particulier du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échanquées	CT4 ; GH4 ; CT5 ; GH5 ; GH6 ; GH7 ; GH8 ; CT6
	O13 Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	GH5 ; GH6 ; GH7 ; GH8 ; CT6 ; CT7

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
O2 - Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris	O21 Préserver et/ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier des espèces de l'annexe II	ES1 ; ES2 ; ES3 ; ES4
	O22 Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèces « murin de grande taille »	GH9 ; GH10 ; GH11 ; GH12 ; GH13 ; GH14 ; GH15 ; GH20 ; GH21 ; GH22
	O23 Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	GH16 ; GH17 ; GH18 ; GH19 ; GH20 ; GH21 ; GH22
	O24 Préserver et/ou restaurer les routes de vol, en particulier pour le petit rhinolophe	GH23 ; GH24 ; GH25 ; GH26
O3 - Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	O31 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1
	O32 Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	SE2
	O33 Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE3
O4 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	O41 Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	VA1
O5 Animer l'application du Document d'Objectifs	O51 Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs	AN1 ; AN2 ; AN3 ; AN4 ; AN5
	O52 Mettre en œuvre des mesures contractuelles	AN6 ; AN7 ; AN8 ; AN9 ; AN10 ; AN11 ; AN12 ; AN13
	O53 Mettre en œuvre des mesures hors contrat	AN14 ; AN15 ; AN16
	O54 Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	AN17 ; AN18
	O55 Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	AN19 ; AN20 ; AN21 ; AN22 ; AN23

C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs

Tableau III : Actions à entreprendre (Source : DOCOB)

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
CT1	Identification de l'utilisation de la carrière de Meyney par les colonies	Hors contrat	O11	O1

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
CT2	Identifier les gites de mise bas du petit rhinolophe	Hors contrat	O11	O1
CT3	Identifier les gites arboricoles des Barbastelles et Murin de Bechstein	Hors contrat	O11	O1
CT4	Inventaire des accès, cartographie des galeries et évaluation de la stabilité de la carrière de Meyney et de Saute qui peut	Hors contrat	O11 ; O12	O1
CT5	Identifier les autres gites d'hibernation	Hors contrat	O12	O1
CT6	Évaluation la fréquentation des carrières	Hors contrat	O11 ; O12 ; O13	O1
CT7	Identifier les sites de swarming	Hors contrat	O13	O1
GH1	Conseiller les propriétaires et aménager si nécessaire	Charte Natura 2000	O11	O1
GH2	Maintenir des îlots de vieillissements	Contrat forestier	O11	O1
GH3	Informers les usagers de la foret	Contrat forestier	O11	O1
GH4	Aménagement adapté des accès de la carrière de Meyney et Saute qui peut	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12	O1
GH5	Aménagement adapté des autres gites	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12 ; O13	O1
GH6	Informers les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12 ; O13	O1
GH7	Assurer si nécessaire la stabilité des carrières (gites à chauves-souris)	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12 ; O13	O1
GH8	Mettre en place un accès raisonné des carrières	Charte Natura 2000	O11 ; O12 ; O13	O1
GH9	Réduire les traitements phyto-sanitaires	MAEC / Charte Natura 2000	O22	O2
GH10	Création de zones réservoir de biodiversité MAET 1	MAEC	O22	O2
GH11	Remplacer les désherbages chimiques par un désherbage mécanique	MAEC	O22	O2
GH12	Gérer/créer des sous-bois clairs	Contrat forestier	O22	O2
GH13	Gérer/créer des clairières	Contrat forestier	O22	O2
GH14	Adapter les traitements vermifuges du bétail	Charte Natura 2000	O22	O2
GH15	Gestion des prairies par fauche tardive	MAET	O22	O2
GH16	Reconvertir des terres labourables en prairie	MAET	O23	O2
GH17	Création et gestion de bandes enherbées le long des lisières et linéaires boisées	MAET / Charte Natura 2000	O23	O2

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH18	Supprimer/Réduire les traitements phyto-sanitaires le long des linéaires boisés	Charte Natura 2000	O23	O2
GH19	Structurer les lisières forestières	Contrat forestier	O23	O2
GH20	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par pâturage	Contrat ni agricole ni forestier	O22 ; O23	O2
GH21	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par fauche	Contrat ni agricole ni forestier	O22 ; O23	O2
GH22	Ouverture de parcelles embroussaillées	MAEC	O22 ; O23	O2
GH23	Gérer les haies	MAEC	O24	O2
GH24	Gérer les arbres isolés	MAEC	O24	O2
GH25	Planter et / ou renforcer des haies	Contrat ni agricole ni forestier	O24	O2
GH26	Limiter les coupes de parcelles boisées	Charte Natura 2000	O24	O2
SE1	Suivi des populations de chiroptères des carrières	Hors contrat	O31	O3
SE2	Suivi des conditions hygrométriques et thermiques à l'intérieur et l'extérieur des gîtes	Hors contrat	O32	O3
SE3	Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site	Hors contrat	O33	O3
VA1	Mise en place de sensibilisation	Hors contrat	O41	O4
ES1	Étudier l'entomofaune proie potentielle et consommée	Hors contrat	O21	O2
ES2	Détermination des habitats et territoires de chasse de la colonie de mise-bas (Murin de grande taille et Minioptère de Schreibers)	Hors contrat	O21	O2
ES3	Détermination des habitats et territoires de chasse dans le périmètre	Hors contrat	O21	O2
ES4	Réaliser une étude pour établir la composition du complexe « Murin de grande taille »	Hors contrat	O21	O2
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire GH = gestion des habitats ES = étude scientifique</i> <i>SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>				

II. RAPPORT DES ACTIONS MENEES EN 2023

A. Mise en œuvre de la contractualisation

L'animateur est chargé de mettre en œuvre de la contractualisation (contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, contrats Natura 2000 forestiers, et chartes Natura 2000) sur le site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge.

La mise en œuvre des mesures agro-environnementales doit être cohérente avec les enjeux prioritaires identifiés dans le DOCOB. Pour cela, le CEN Nouvelle-Aquitaine a fait le point avec la Chambre d'agriculture de la Gironde en charge du Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) et des mesures proposées sur le site, ainsi que des contractualisations.

1. Recensement, contact et information des signataires potentiels

a) Identification des propriétaires, exploitants et ayants-droits

Tableau IV : Etat d'identification des propriétaires et exploitants sur le site pour la période 2023

Période	Nombre de propriétaire identifié	Surface	Part du site Natura 2000
2023	3	28,32 ha	3,6%
Synthèse 2019-2022	21	160,53 ha	16%

b) Prise de contact avec les propriétaires, réunions d'information et entretiens personnalisés

Tableau V : Etat des prises de contact sur le site pour la période 2019-2022

Période	Nombre de prise de contact	Part de réalisé par rapport à l'identification	Nombre contact positif	Part du positif par rapport à l'identification	Part du positif par rapport aux prises de contact
2023	3	100%	2	66%	66%
Synthèse 2019-2022	21	100%	8	38%	38%

2. Assistance technique et administrative des signataires

a) Diagnostic d'exploitation et parcellaire engagés

Dans l'hypothèse où le propriétaire ou l'exploitant souhaite s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAEC, l'animateur réalise un diagnostic préalable des parcelles concernées pour confirmer les enjeux et déterminer les mesures du DOCOB à appliquer.

En cas de besoin, l'animateur propose l'adaptation des cahiers des charges des mesures contractuelles aux réalités des parcelles concernées, dans les limites prévues par le DOCOB.

Tableau VI : Etat des diagnostics engagés sur le site sur la période 2019-2022

Période	Nombre de diagnostic	Nombre de parcelle	Surface	% de la surface totale de l'aire d'adhésion	Type de contractualisation possible
2023	3	-	28,32 ha	3,6%	Charte Natura 2000, MAEC
Synthèse 2019-2022	8	65	117,18 ha	12%	-

**Plusieurs parcelles se situent en dehors de l'aire d'adhésion*

b) Contrats Natura 2000

Tableau VII : Etat des contrats Natura 2000 issus des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
2023	-	-	-	-	-	-	-	-
2019-2022	ASSXXX1	GH4- Mettre en protection les carrières prioritaires	Villegouge	Accès de carrière	1	10%	10 000 €	En cours de finalisation
	ASSXXX1	GH6- Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	Villegouge	Accès de carrière	6	42%	2 000 €	En cours de finalisation
	PROLAR1	GH3- Mise en place de panneaux d'information pour les usagers de la forêt	La Rivière	Chauves-souris forestières	n-r	n-r	n-r	Négociation en cours
	PROLAR1	GH5- Mettre en protection les carrières non prioritaires	Saint-Aignan	Accès de carrière	1	125%	0 €	En cours de finalisation
	PROLAR1	GH5- Mettre en protection les carrières non prioritaires	Saint-Germain-la-Rivière	Accès de carrière	2		20 000 €	Négociation en cours

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
	PROLAR1	GH12- Mettre en protection les carrières non prioritaires	La Rivière	Accès de carrière	2		20 000 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH13- Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	Saint-Germain-de-la-Rivière / La Rivière / Saint Aignan	Accès de carrière			10 000 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH19- Gérer / créer des sous-bois clairs	Saint-Germain-de-la-Rivière / La Rivière / Saint Aignan	Zone de chasse	11,05 ha	55%	22 100 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH13- Créer / restaurer des clairières	La Rivière / Saint Aignan	Zone de chasse	1,37 ha	137%	8 000 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH19- Structurer les lisières	La Rivière	Corridor de déplacement et zone de chasse	200 m	10%	3 000 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH25- Planter ou renforcer les haies existantes et entretien		Corridor de déplacement	600 ml	30%	5 320 €	Négociation en cours
	PROSGR2	-	Saint-Germain-La-Rivière	-	-	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROLUG1		Lugon-et-l'Île-du-Carnay		2,38	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR3		Saint-Germain-La-Rivière		2	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR4		Saint-Germain-La-Rivière		12	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR5		Saint-Germain-La-Rivière		10,5	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR6		Saint-Germain-La-Rivière		10,5	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
	PROLAR2		La Rivière		1,51	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR7		Saint-Germain-la-Rivière		n.-r.	n.-r.	n.-r.	En attente de positionnement de la part du propriétaire
	PROSGR8		Saint-Germain-la-Rivière		n.-r.	n.-r.	n.-r.	Diagnostic en cours de lancement
Précédentes tranches	PROSGR1	GH2- Créer ou maintenir des îlots de vieillissement	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	0,6 ha	12%	1 000 €	Réalisé
	PROSGR1	GH12- Gérer / créer des sous-bois clairs	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	1,9 ha	10%	3 600 €	Réalisé
	PROSGR1	GH13- Créer / restaurer des clairières	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	0,1ha	1%		Réalisé
	AGRSGR1	GH25- Planter ou renforcer les haies existantes et entretien	Villegouge	Corridor de déplacement	300 ml	15%	1 500 €	Réalisé
	ASSXXX1	GH21- Ouverture des vignes abandonnées et entretien par fauche	Villegouge	Vignes/prairie	1,4 ha	35%	5 350 €	Réalisé

c) Charte Natura 2000 signée

Tableau VIII : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 sur le site

Période	Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface totale du site
2023	Propriétaire	2	1	50%	22,8 ha	2,9%
	Acteur socio-économique	3	2	66%	-	-
Synthèse 2019/2022	Propriétaire	8	1	12%	97 ha	10%
	Acteur socio-économique	11	1	9%	-	-
Tranche précédente	Propriétaire	7	2	28%	96 ha	10%
	Acteur socio-économique	7	7	100%	-	-

Tableau IX : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
AGRVIL1	2014-2019	Saint Germain la Rivière Villegouge	Vignes	Activité viticoles Activité agricole	7,7 ha
ASSXXX1	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-
COL1	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
COL3	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
COL4	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
AGRLAR1	2018-2023	La Rivière	- Gîtes à chiroptères - Bâti et jardins - Ponts - Milieux forestiers - Formations arborées hors - Forêts - Formations herbeuses - Vignes	Activité viticole	97 ha
AGRSTA1	2022-2027	Saint-Aignan	Vignes	Activité viticole Activité agricole	22,8 ha
COL2	2022-2027	La Rivière	-	Collectivité territoriale	-

d) Mesures agro-environnementales et climatiques

Tableau X : Bilan des exploitants rencontrés en 2023

Mesures ciblées	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Unité engagée	% de la surface totale du PAEC
Maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage	1	1	100%	5,52 ha	0,6%

Tableau XI : Etat des MAEC issues des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2023
2023	AGRVIL01	Pâturage de prairie	Villegouge	Prairie	5,52 ha			Réalisé

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2023
				Chauves-souris				
2019-2022	AGRSGR02	Réduction des désherbages chimiques	Lugon et l'Île du Carnay / La Rivière / Saint-Germain-de-la-Rivière	Vignes Chauves-souris	16 ha	1 %	14 720,00 €	En attente de positionnement
	AGRLR01	Lutte biologique		Vignes Chauves-souris	67 ha	10%	7 318,00 €	Réalisé
	AGRSGR03	Lutte biologique		Vignes Chauves-souris				En attente de positionnement
Précédentes tranches	AGRSGR01	Réduction des désherbages chimiques	Villegouge	Vignes Chauves-souris				Réalisé / finalisé
	AGRSGR01		Villegouge	Vignes Chauves-souris				Réalisé / finalisé

B. Mise en œuvre des actions non contractuelles

1. Synthèse

Les mesures « hors contrat » constituent des actions transversales qui participent à la mise en œuvre du DOCOB. Elles n'entrent pas pour autant dans le champ du contrat Natura 2000 (ex. actions préparatoires au contrat, expertises, communication, amélioration des connaissances, suivi des mesures de gestion...).

Par ailleurs, certaines de ces actions pourront être réalisées directement par l'animateur (en régie) alors que pour d'autres, l'animateur devra faire appel à un prestataire extérieur. Du fait d'un besoin de mutualisation des actions portant sur une même thématique, certaines actions (inventaires, suivis écologiques...) pourront être confiées directement par l'Etat à une ou plusieurs structures qui interviendront sur plusieurs sites Natura 2000.

Dans ce cadre, l'animateur sera plus particulièrement chargé de :

- l'ingénierie financière : En fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à rechercher les financements nécessaires pour chaque action « hors contrat » (Etat, Europe, Agence de l'Eau, Collectivités). Puis, en fonction des plans de financement arrêtés avec les divers partenaires concernés, l'animateur sera chargé de réaliser le montage des dossiers de financements et s'assurera, par des échanges réguliers avec les financeurs, de l'état d'avancement de leur procédure d'instruction.

- l'élaboration des cahiers des charges techniques et préparation des marchés d'assistance ou de sous-traitance : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, en fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à préciser ou rédiger le cahier des charges techniques pour chaque mesure de gestion « hors contrat ». Les actions réalisées dans le cadre de la mission d'animation seront détaillées et chiffrées lors de la proposition technique et financière. Les cahiers des charges techniques pourront ensuite être précisés au cours de l'animation ;
- la conduite d'opérations : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, l'animateur s'attachera à conduire les opérations programmées, en veillant notamment au respect des cahiers des charges et des calendriers de travail. Certaines actions non contractuelles pourront être prévues dans le cadre de l'animation. Leur montant, hors actions d'information et de communication sur les mesures de gestion, n'excédera pas 15 % du montant total du projet. Les inventaires complémentaires et les actions d'amélioration des connaissances, à réaliser hors du cadre de la mission courante d'animation, feront l'objet de demandes complémentaires de financement.

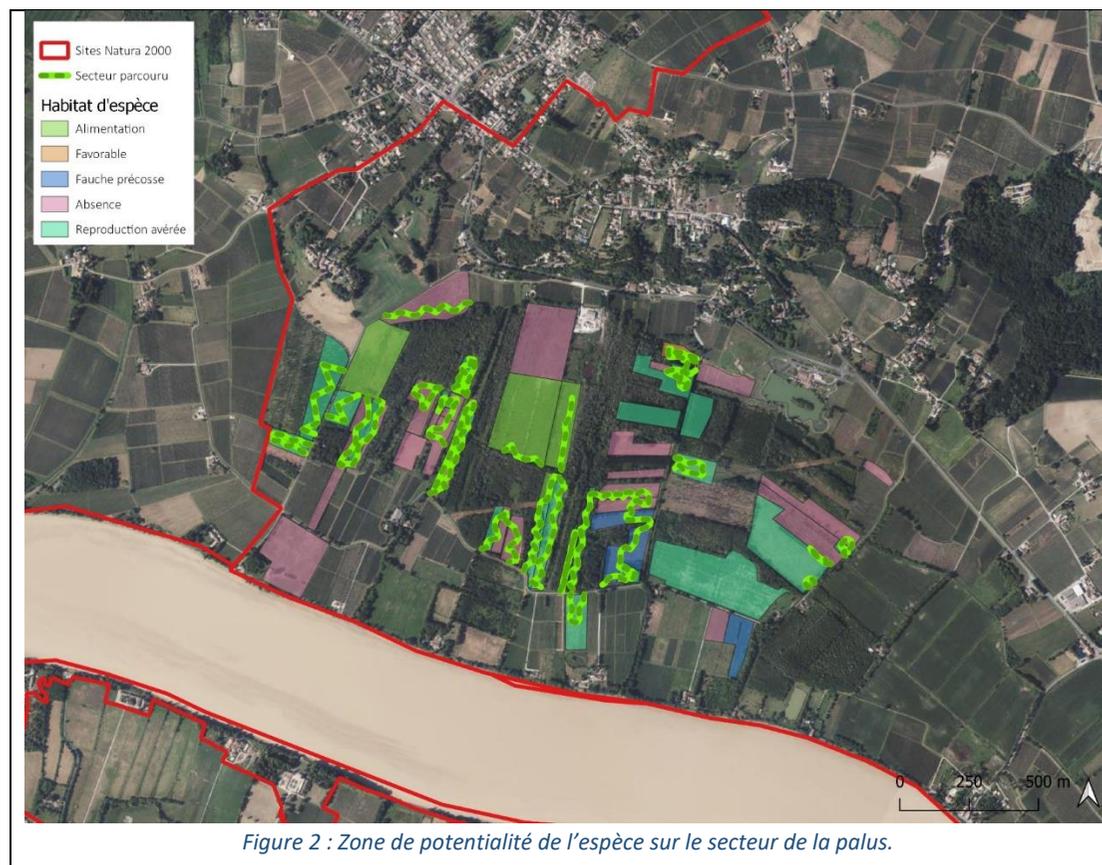
Nous estimons que le montage de ces projets est du ressort de l'animation territoriale du CEN-NA. Durant cette période, l'animateur et ses partenaires ont déposés les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau XII : Liste des programmes financés sur le territoire et concourent à la mise en œuvre des actions du DOCOB

Période	Programme	Porteur	Type de financement	Objectif de développement durable du DOCOB	Objectif opérationnel
2023	Amélioration des connaissances sur les papillons de zones humides sur 8 sites Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine	CEN NA	Appel à projet DREAL sur l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000	Tous les objectifs	Tous les objectifs
2019-2022	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
	Amélioration des connaissances sur les papillons de zones humides sur 8 sites Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine	CEN NA	Appel à projet DREAL sur l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000	Tous les objectifs	Tous les objectifs
Précédente tranche	-	-	-	-	-

2. Détails sur le programme papillons de zones humides sur le site

Lors de ce programme, le CEN a reconfirmé la présence du cuivré des marais sur le site. Il n'avait pas été revu sur le site depuis plus de dix ans. Cette découverte ouvre donc la perspective à l'intégration future de l'espèce dans le document d'objectifs du site et à la déclinaison d'actions de conservation sur le site.



C. Sensibilisation et communication

1. Informations par voie de presse

Aucune information ou sollicitation n'a été formulée.

2. Page internet dédiée

Pour permettre un accès rapide des éléments constitutifs du site, le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une nouvelle page web de présentation du site Natura 2000 en 2021. Cette page est maintenant uniformisée à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques et permet de :

- suivre toutes les actualités du site ;
- s'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- découvrir le site des carrières souterraines de Villegouge (cartographie, espèces) ;
- découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- s'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- télécharger les documents de référence concernant le site ;
- contacter l'animateur.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Le site est opérationnel depuis début 2021 et peut être visité à l'adresse suivante : <https://carrieres-souterraines-villegouge.fr/>



Des mises à jour régulières ont été faites, notamment après chaque comité de pilotage pour ajouter les derniers documents validés en séance (présentation, compte rendu et rapport d'activité). Au fil de l'année, des articles d'actualité autour de Natura 2000 sont publiés, la liste est présentée ci-dessous.

Tableau XIII : Liste des articles publiés sur la page internet du site Natura 2000

Date	Titre de l'article	Résumé
01/03/2023	Projet agro-environnemental et climatique : un nouveau cadre pour la contractualisation des agricultures pour modifier leurs pratiques d'exploitation	Présentation des MAEC disponibles Lien vers le contact de l'animateur
01/02/2023	Transfert de compétences des sites Natura 2000 terrestres de l'Etat vers les Régions	Présentation et infographie du dispositif
15/01/2023	Démarrage de la PAC 2023-2027 : des décrets apportent d'ultimes et utiles précisions	Zoom sur les dernières avancées sur la PAC
09/01/2023	Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine reconduit comme animateur Natura 2000 du site	Information et lien vers le contact de l'animateur
02/01/2023	Présentation faite en COPIL, compte rendu et bilan 2022 sont en ligne	Téléchargement possible de la présentation, du compte rendu et du bilan 2022

D. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, la structure animatrice est chargée :

- d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toute donnée nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. L'animateur pourra notamment transmettre aux porteurs de projets le résumé non technique du DOCOB, afin qu'ils identifient les principaux enjeux de conservation du site et les précautions à prendre,
- de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité.

Le tableau suivant fait état des évaluations d'incidence sur lesquels l'animateur est intervenu.

Tableau XIV : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
2023	Projet 9	Etude d'impact	Construction d'un chai	Saint Aignan	-	-	Favorable
	Projet 10	Régime propre	PDIPR	Villegouge, Saint Germain, Lugon, La Rivière	-	-	En cours d'instruction

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
	Projet 11	Amiable	Construction d'une maison individuelle	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	-	-	En cours d'instruction
2019-2022	Projet 6	Régime propre	Exploitation de champignonnière	Saint Germain la Rivière	1 000 m ²	-	Favorable avec préconisations de l'animateur
	Projet 7	Loi sur l'eau	Création d'un appontement à bateau	Saint Germain la Rivière	-	» 0%	En cours d'instruction
	Projet 8	Régime propre	Primo plantation de vigne	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	n.c.	n.c.	En cours d'étude
Tranche antérieure	Projet 1	Déclaration	Soutènement de carrières	Villegouge	-	-	Favorable suite aux adaptations
	Projet 2	Amiable	Fermeture de carrières	La Rivière	-	-	Favorables suite aux adaptations
	Projet 3	Amiable	Dépôt de déchets sauvages	Villegouge	0,3 ha	0,03%	-
	Projet 4	Déclaration simplifiée	Construction d'une maison individuelle	La Rivière	92 m ²	» 0%	Favorable
	Projet 5	Déclaration	Primo boisement sur prairie	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	22 ha	2%	Favorables suite aux adaptations
<i>Légende : n.c. = non communiqué</i>							

E. Amélioration des connaissances et suivi scientifiques

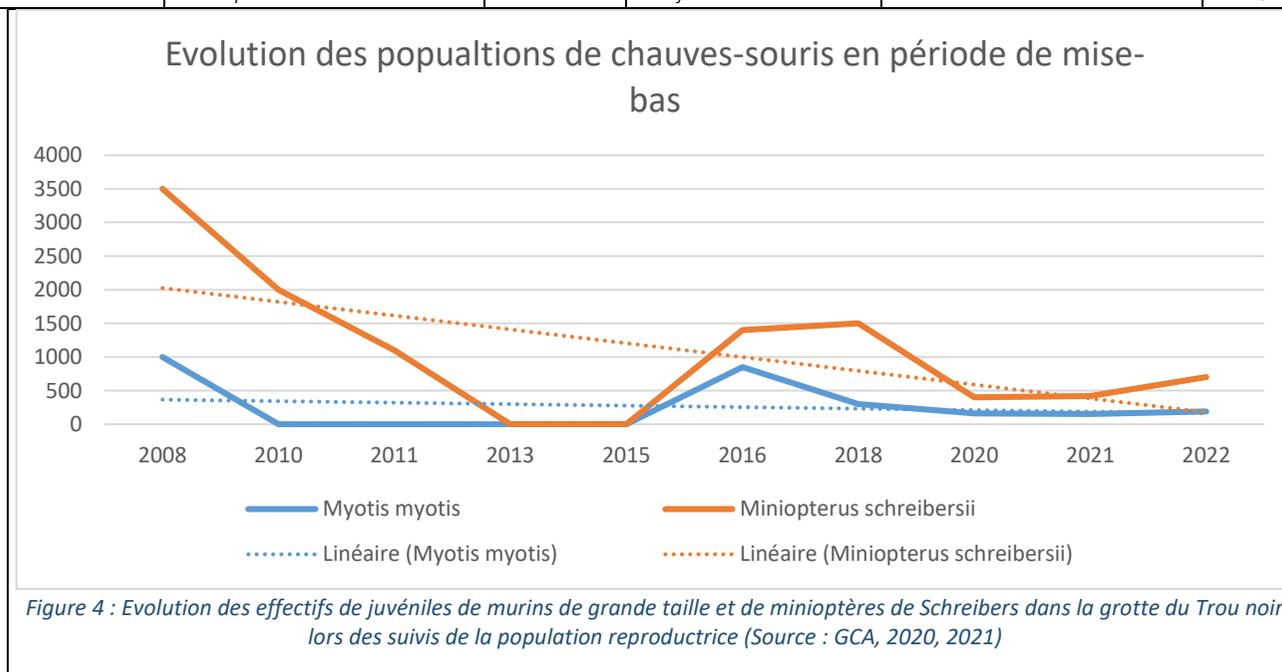
1. Suivis scientifiques de la population reproductrice de chauves-souris

Pour nous permettre d'évaluer l'état de conservation des populations de chauves-souris au niveau des carrières souterraines de Villegouge, les services de l'Etat financent des suivis populationnels annuels pour les trois années de la quatrième tranche d'animation. Durant toute la période, c'est le Groupe chiroptère d'Aquitaine (GCA) qui a réalisé ces suivis. Les résultats bruts sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau XV : Observations de chauves-souris dans le cadre ces inventaires de cavités (Sources : GCA, 2020, 2021, 2022)

Période	Nom d'espèce	Nom latin	Commune	Nombre	Observateurs (GCA)	Observation
2020	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Villegouge	400 juvéniles		comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Moniopterus schreibersii</i>		163 juvéniles		

Période	Nom d'espèce	Nom latin	Commune	Nombre	Observateurs (GCA)	Observation
2021	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Villegouge	420 juvéniles	Olivier TOUZOT ; Annelise ROUSTAING ; Victorien ROUDET ; Emilie LOUFTI ; Magali ARNAUD	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Moniopterus schreibersii</i>		150 juvéniles		
2022	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Villegouge	600 à 735 juvéniles	Olivier TOUZOT ; Axelle BRADIN	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Moniopterus schreibersii</i>		190 juvéniles	Olivier TOUZOT	



Le nombre de jeunes minioptère de Schreibers observé durant cette année semble se stabiliser sur des niveaux assez bas pour le site, autour de 450/500 alors qu'historiquement, il était plutôt autour de 1 000 jeunes. Pour le moment, les raisons de cette chute des populations ne sont pas clairement identifiées. Plusieurs facteurs peuvent être inférés : généralement la modification des paysages et la baisse de la ressource alimentaire sont deux éléments couramment avancés comme variables explicatives (BAS & al, 2020¹). Cette baisse semble se confirmer sur l'ensemble des marges de l'aire de répartition de l'espèce (Nouvelle

¹ BAS Y, KERBIRIOU C, ROEMER C & JULIEN JF (2020) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

Aquitaine et Bourgogne Franche-Comté) alors que le cœur de l'aire de répartition de l'espèce en France, centré sur les régions méditerranéennes, semble se maintenir (BAILLAT B. et al, 2021²).

2. Transfère des données naturalistes au SINP

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum National d'Histoire Naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité, afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine télé-verse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

F. Mise à jour du DOCOB

Le site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge ne fait actuellement pas l'objet de mise à jour. Cependant, il serait intéressant de la prévoir dans la prochaine tranche d'animation, notamment pour que le site se dote d'une cartographie des habitats naturels.

² BAILLAT B., CHAUVIN H., CUYPERS T. et ROUE S. (2021). Et le minioptère de Schreibers, il va comment ? Synthèse des connaissances. SFEPM / Coordination nationale Chiroptères. Version 01/03/2021.

G. Bilan annuel et comité de pilotage

1. Bilan annuel

Une fois par an, chaque animateur établira une évaluation des actions menées sur le site du point de vue technique, scientifique (type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financier et sur les volets de la concertation. Si nécessaire, il formulera des préconisations vis-à-vis de certaines mesures (adaptation du cahier des charges par exemple). Cette synthèse permettra notamment d'adapter l'animation en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000.

Lors de chaque année d'animation, en fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions, l'animateur établira un bilan général de la situation du site en matière d'effort, de résultats, et d'efficacité des actions conduites.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XVI : Synthèse des éléments de bilan annuel

Période	Date de diffusion	Nombre de page	Remarques
2023		37	Le présent document
2022	27 février 2023	43	
2021	04 février 2022	27	-
2020	20 mai 2021	25	-

2. Comité de pilotage

La structure animatrice sera chargée de préparer et d'animer une réunion du comité de pilotage pour rendre compte de l'état des réalisations de l'année « n-1 » et du programme d'activités de l'année « n ».

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XVII : Synthèse des éléments concernant le comité de pilotage et les compte-rendu

Période	Date du COPIL	Type de COPIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2023	15/12/2023	Bilan et cloture de la tranche intermédiaire	-	Présentation en présentiel, sous la présidence de la Région
2022	05/12/2022	Clôture de la deuxième tranche d'animation	3/01/2023	Présentation en présentiel

Période	Date du COPIL	Type de COPIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2021	26/01/2022	Ordinaire	03/02/2022	Présentation en présentiel
2020	27/11/2020	Lancement de la deuxième tranche d'animation	12/04/2021	Présentation en visioconférence au regard de la situation sanitaire liée au COVID

H. Suivi sous SIN2

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les **opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les données** issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

Tableau XVIII : Synthèse des mises à jour de l'application SIN2

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
2023	15 janvier 2024	Pascal TARTARY	Organisme animateur Convention d'animation Suivi COPIL Actions d'animation
2022	29 mars 2022	Pascal LANDIER	Personnel référent
	22 juin 2022	Opérateur GUENEL	Import FSD
	18 octobre 2022	Opérateur LAFON	Charte
	25 novembre 2022	Pascal TARTARY	Suivi COPIL
2021	-	-	-
2020	27 avril 2020	Mme MALINVAUD	Objectifs opérationnels
	3 juillet 2020	Pascal LANDIER	Suivi DOCOB
	20 octobre 2020	Pascal TARTARY	Organisme animateur Convention d'animation Suivi COPIL Objectifs de développement durable Gestion des mesures

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
			Gestion des habitats d'espèces Actions d'animation
	23 octobre 2020	Pascal TARTARY	Adhésion à la charte

III. EVALUATION DES MESURES DE GESTION

A. Etat de conservation des espèces

Il s'agit ici de données des tendances plutôt que de répondre précisément sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, d'autant que ces évaluations répondent à des protocoles et des critères scientifiques très précis qui n'ont pas été mises en œuvre dans la cadre de l'animation.

Tableau XIX : Synthèse de l'état de conservation des habitats et des espèces sur le site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur les tranches précédentes	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin de la dernière tranche	Remarques	Nouvelle tendance après la tranche intermédiaire 2023
Espèces d'intérêt communautaire							
1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	n.e.	Très mauvais	↓	↓	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée substantielle
1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	n.e.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats	Pas d'avancée substantielle
1307 - Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	1 000 ind.	Très mauvais	↓	↓	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée substantielle
1308 - Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	n.e.	Moyen	→	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats	Pas d'avancée substantielle
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	3 500 ind.	Très mauvais	↓	↓	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée substantielle
1321 - Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	n.e.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats	Pas d'avancée substantielle
1323 - Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	n.e.	Moyen	↓	↓	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée substantielle
1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1 000 ind.	Très mauvais	↓	↓	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales	Pas d'avancée substantielle

B. Niveau d'atteinte des objectifs

Tableau XX : Synthèse de la réalisation des actions du DOCOB

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Réalisation après la tranche intermédiaire 2023
O1 - Maintenir et les gîtes à chauves-souris	O11 Assurer la tranquillité et pérennité des gîtes de mise bas, en particulier espèces annexe II	CT1 - Identification de l'utilisation de la carrière de Meyney par les colonies	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé	
		CT2 - Identifier les gîtes de mise bas du petit rhinolophe	Hors contrat	REALISE	50%	Action menée mais aucune gîte trouvé	Pas d'avancée substantielle
		GH1 - Conseiller les propriétaires et aménager si nécessaire	Charte Natura 2000	14	14%	Présence d'un article dans la Charte	Pas d'avancée substantielle
		CT3 - Identifier les gîtes arboricoles des Barbastelles et Murin de Bechstein	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé	
		GH2 - Maintenir des îlots de vieillissements	Contrat forestier	5 ha	186%	Réalisé	
		GH3 - Informer les usagers de la forêt	Contrat forestier	10	0%		Pas d'avancée substantielle
		CT4 - Inventaire des accès, cartographie des galeries et évaluation de la stabilité de la carrière de Meyney et de Saute qui peut	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé	
		GH4 - Aménagement adapté des accès de la carrière de Meyney et Saute qui peut	Contrat ni agricole ni forestier	10	10%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH5 - Aménagement adapté des autres gîtes	Contrat ni agricole ni forestier	4	125%	En attente du positionnement du propriétaire	
		GH6 - Informer les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	14	42%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH7 - Assurer si nécessaire la stabilité des carrières (gîtes à chauves-souris)	Contrat ni agricole ni forestier	14	0%		Pas d'avancée substantielle
GH8 - Mettre en place un accès raisonné des carrières	Charte Natura 2000	14	50%	Présence d'un article dans la Charte	Pas d'avancée substantielle		

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Réalisation après la tranche intermédiaire 2023
		CT6 - Évaluation la fréquentation des carrières	Hors contrat	REALISE	0%		Pas d'avancée substantielle
	O12 Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation, en particulier du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échanquées	CT4 - Inventaire des accès, cartographie des galeries et évaluation de la stabilité de la carrière de Meyney et de Saute qui peut	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé	
		GH4 - Aménagement adapté des accès de la carrière de Meyney et Saute qui peut	Contrat ni agricole ni forestier	10	10%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		CT5 - Identifier les autres gites d'hibernation	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé	
		GH5 - Aménagement adapté des autres gites	Contrat ni agricole ni forestier	4	125%	En attente du positionnement du propriétaire	
		GH6 - Informer les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	14	42%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH7 - Assurer si nécessaire la stabilité des carrières (gites à chauves-souris)	Contrat ni agricole ni forestier	14	0%		Pas d'avancée substantielle
		GH8 - Mettre en place un accès raisonné des carrières	Charte Natura 2000	14	50%	Présence d'un article dans la Charte	Pas d'avancée substantielle
		CT6 - Évaluation la fréquentation des carrières	Hors contrat	REALISE	0%		Pas d'avancée substantielle
	O13 Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	GH5 - Aménagement adapté des autres gites	Contrat ni agricole ni forestier	4	125%	En attente du positionnement du propriétaire	
		GH6 - Informer les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	14	42%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH7 - Assurer si nécessaire la stabilité des carrières (gites à chauves-souris)	Contrat ni agricole ni forestier	14	0%		Pas d'avancée substantielle
		GH8 - Mettre en place un accès raisonné des carrières	Charte Natura 2000	14	50%	Présence d'un article dans la Charte	Pas d'avancée substantielle

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Réalisation après la tranche intermédiaire 2023
		CT6 - Évaluation la fréquentation des carrières	Hors contrat	REALISE	0%		Pas d'avancée substantielle
		CT7 - Identifier les sites de swarming	Hors contrat	REALISE	50%	Pré-diagnostic réalisé	Pas d'avancée substantielle
O2 - Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris	O21 Préserver et/ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier des espèces de l'annexe II	ES1 - Étudier l'entomofaune proie potentielle et consommée	Hors contrat	REALISE	0%		Pas d'avancée substantielle
		ES2 - Détermination des habitats et territoires de chasse de la colonie de mise-bas (Murin de grande taille et Minioptere de Schreibers)	Hors contrat	REALISE	0%		Pas d'avancée substantielle
		ES3 - Détermination des habitats et territoires de chasse dans le périmètre	Hors contrat	REALISE	0%		Pas d'avancée substantielle
		ES4 - Réaliser une étude pour établir la composition du complexe « Murin de grande taille »	Hors contrat	REALISE	0%		Pas d'avancée substantielle
	O22 Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèces « murin de grande taille »	GH9 - Réduire les traitements phyto-sanitaires	MAEC / Charte Natura 2000	30 ha	25%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH10 - Création de zones réservoir de biodiversité	MAEC	5 ha	0%		Pas d'avancée substantielle
		GH11 - Remplacer les désherbages chimiques par un désherbage mécanique	MAEC	30 ha	25%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH12 - Gérer/créer des sous-bois clairs Contrat forestier	Contrat forestier	20 ha	65%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH13 - Gérer/créer des clairières	Contrat forestier	1 ha	138%		
		GH14 - Adapter les traitements vermifuges du bétail	Charte Natura 2000	-	50%	Présence d'un article dans la Charte / pas de contractualisation	Pas d'avancée substantielle
		GH15 - Gestion des prairies par fauche tardive	MAEC	2 ha	0%		Pas d'avancée substantielle

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Réalisation après la tranche intermédiaire 2023
		GH20 - Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par pâturage	Contrat ni agricole ni forestier	4 ha	0%		Pas d'avancée substantielle
		GH21 - Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par fauche	Contrat ni agricole ni forestier	4 ha	35%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH22 - Ouverture de parcelles embroussaillées	MAEC	4 ha	35%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
	O23 Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	GH16 - Reconvertir des terres labourables en prairie	MAET	10 ha	0%		Pas d'avancée substantielle
		GH17 - Création et gestion de bandes enherbées le long des lisières et linéaires boisées	MAET / Charte Natura 2000	5 ha	0%		Pas d'avancée substantielle
		GH18 - Supprimer/Réduire les traitements phyto-sanitaires le long des linéaires boisés	Charte Natura 2000	-	50%	Présence d'un article dans la Charte / pas de contractualisation	Pas d'avancée substantielle
		GH19 - Structurer les lisières forestières	Contrat forestier	2 km	10%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH20 - Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par pâturage	Contrat ni agricole ni forestier	4 ha	0%		Pas d'avancée substantielle
		GH21 - Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par fauche	Contrat ni agricole ni forestier	4 ha	35%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH22 - Ouverture de parcelles embroussaillées	MAEC	4 ha	35%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
	O24 Préserver et/ou restaurer les routes de vol,	GH23 - Gérer les haies	MAEC	2 km	10%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires	Réalisation après la tranche intermédiaire 2023
	en particulier pour le petit rhinolophe	GH24 - Gérer les arbres isolés	MAEC	50	20%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH25 - Planter et / ou renforcer des haies	Contrat ni agricole ni forestier	2 km	45%	En attente du positionnement du propriétaire	Pas d'avancée substantielle
		GH26 - Limiter les coupes de parcelles boisées	Charte Natura 2000	-	50%	Présence d'un article dans la Charte / pas de contractualisation	Pas d'avancée substantielle
O3 - Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	O31 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Hors contrat	REALISE	66%	L'hibernation et la mise bas sont connues	Pas d'avancée substantielle
	O32 Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	SE2 - Suivi des conditions hygrométriques et thermiques à l'intérieur et l'extérieur des gîtes	Hors contrat	REALISE	0%		Pas d'avancée substantielle
	O33 Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE3 - Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site	Hors contrat	REALISE	0%		Pas d'avancée substantielle
O4 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	O41 Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	VA1 - Mise en place de sensibilisation	Contrat ni agricole ni forestier	REALISE	10%		Pas d'avancée substantielle

IV. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000

Cette tranche intermédiaire d'animation a été marquée par le transfert de la compétence de gestion des services de l'Etat (DREAL/DDTM) vers la Région. Bien que connu et attendu depuis plusieurs mois, ce transfert ne s'est pas fait sans difficulté : délai de recrutement du personnel en Région, plusieurs interlocuteurs sur le dossier... Ainsi, dans cette situation, il est difficile d'animer sereinement les sites et de démarcher les propriétaires aux risques d'être plus contre-productif.

Sur le plan des mesures agro-environnementales et climatiques, les ambitions d'adaptation des pratiques sur le bassin versant ont dû être revues à la baisse en raison d'une enveloppe budgétaire plus restreinte que prévue.

Par ailleurs, les incertitudes sur la conjoncture économique actuelle, que ce soit sur l'inflation des prix des denrées alimentaire ou des énergies ne sont pas de nature à rassurer les propriétaires.

Conclusion

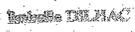
L'animation 2023 de mise en œuvre du document d'objectifs par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine a permis durant cette année de transition de caler les relations avec la nouvelle structure opératrice de gestion : la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cependant, cette tranche intermédiaire d'animation d'une année ne permet pas d'installer clairement l'animation dans la durée et limite fortement les projets sur des temps relativement longs. Pour autant, quelques actions de sensibilisation et d'information ont été menées sur site au travers du site internet.

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000.

Nom officiel du site Natura 2000 :	Carrières souterraines de Villegouge	Numéro officiel du site Nature 2000 :	FR 7200705
Date de transmission de la ZSC :	30 septembre 2014	Date de l'arrêté de la ZSC :	11 juillet 2016
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / <input checked="" type="checkbox"/> non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	<input checked="" type="checkbox"/> oui / non
Région de localisation du site Nature 2000 :	Nouvelle-Aquitaine	Département de localisation du site Natura 2000 :	Gironde (33)
Date de mise à jour du FSD :	08 novembre 2016	Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	960 ha
Préfet coordinateur :	Préfet de Gironde	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	Sandrine HERNANDEZ
Structure porteuse :	Région Nouvelle-Aquitaine	Animateur :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	-		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	1303- Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>		
	1304- Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
	1308- Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>		
	1310- Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>		
	1321- Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>		
	1323- Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>		
	1324- Grand Murin <i>Myotis myotis</i>		

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL.

<div style="text-align: center;">  <p>PREFECTURE DE LA GIRONDE</p> <p>Arrêté du 13 OCT. 2011</p> <p>Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705"</p> <p>LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE</p> <p>VU la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ; VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage ; VU la décision de la commission européenne du 07 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique et dans laquelle figure le Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705" ; VU l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Carrières souterraines de Villegouge en zone spéciale de conservation ; VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ; VU l'arrêté en date du 07 juillet 2011 validant le document d'objectifs et notamment son nouveau périmètre, CONSIDÉRANT la réunion du 10 décembre 2010 au cours de laquelle les collectivités se sont prononcées pour une présidence de l'Etat pour la première phase d'animation de trois ans,</p> <p>SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;</p> <p>ARRÊTE</p> <p>Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation n° FR720705 « Carrières souterraines de Villegouge ».</p> <p>Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :</p> <p>Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements : Le Président du Conseil régional ou son représentant Le Président du Conseil général ou son représentant Les maires des communes concernées ou leurs représentants : Villegouge, Saint Aignan, Saint Germain de la rivière, la Rivière, Lugon et l'Isle du Carney Le Président de la Communauté de Communes du canton de Fronzac Le Président du Pays Libournais ou son représentant</p> <p>Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers : Le Président de la Chambre d'agriculture de la Gironde ou son représentant Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant Le Président du CRPF ou son représentant</p> </div>	<p>Le Président du syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest Le Président du comité départemental du tourisme ou son représentant Le Président du comité départemental de spéléologie de Gironde ou son représentant Le Président de la LPO ou son représentant Le Président de la SEPANSO ou son représentant</p> <p>Représentant des administrations et des établissements publics de l'Etat : Le préfet de la Gironde ou son représentant Le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Aquitaine ou son représentant Le directeur départemental des territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant Le délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement</p> <p>Personnalités qualifiées : Le président du Groupe Chiroptères Aquitaine (G.C.A.) Le président du Conservatoire régional des espaces naturels ou son représentant Le président du Conseil Scientifique régional du patrimoine et des espaces naturels ou son représentant Le président du conservatoire botanique Sud Atlantique Le président de la cave des producteurs de Lugon ou son représentant</p> <p>Propriétaires</p> <p>Monsieur Gérard De Taffin, 33141 Villegouge Monsieur Hubert Dumas de la Roque, 33240 Saint Germain la Rivière Madame Anne-Marie Nicaud, 33141 Villegouge Madame Mireille Boissard, 33133 Galgon</p> <p>Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit à l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.</p> <p>Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.</p> <p>Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté.</p> <p style="text-align: right;">Fait à Bordeaux, le 13 OCT. 2011</p> <p style="text-align: right;">  Le Préfet  </p>
--	--

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation.

30 juillet 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 5 sur 146

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

**Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation
du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation)**

NOR : DEVL1612371A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,
Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;
Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;
Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;
Vu l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation) ;
Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté abroge et remplace la carte annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation) FR 7200705. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur une partie du territoire des communes suivantes : Lugon-et-l'Île-du-Carnay, Rivière, Saint-Aignan, Saint-Germain-de-la-Rivière, Villegouge.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation).

Art. 3. – La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de Gironde dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Art. 4. – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,*
F. MITTEAULT

Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



Site Sainte-Gence : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
saint-gence@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Billère : 28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Poitiers : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-nouvelle-aquitaine.org

avec le concours financier de

